



Stationnement sur parking privé

Par **CIPION**, le **28/01/2010** à **19:53**

Bonsoir
je suis résident dans une copropriété, et depuis 18 ans nous nous stationnons sur une aire de parking située dans le périmètre de celle ci. Depuis 2 ans une famille qui loge dans l'un des pavillon de ce quartier, cherche querelle en nous interdisant le stationnement pour le motif de parking privé et réservé. Aucune signalisation n'a jamais fournie cette indication. Peut-on nous verbaliser si cette personne prévient la police municipale?
Merci pour la réponse.

Par **chris_idv**, le **28/01/2010** à **22:26**

Bonjour,
Si le parking est bien privé et réservé demandez **[s]poliment[/s]** à voir le justificatif écrit correspondant.
Si tel est bien le cas respectez les droits d'autrui et ne garez plus votre véhicule à cet emplacement sinon vous risquez effectivement des ennuis.
Salutations,